

Présences : **37 présences**

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.	1
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.	1
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.	2
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 212^e assemblée générale tenue le 20 septembre 2022:	2
Suites au procès-verbal.	2
5. Informations.	2
5.1 Grève climatique.	2
5.2 Ouverture de postes.	3
5.3 Négociation et cahier de la table centrale.	3
6. Négociation 2023 (suite).	3
6.1 Présentation du cahier de la table sectorielle.	3
6.2 Comité plénier.	3
6.3 Présentation de la recommandation 1 et assemblée délibérante.	4
6.4 Proposition de TI.	5
7. Consultation sur les taux de renouvellement des assurances collectives.	9
8. Levée de l'assemblée.	9

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 213.1

« Il est proposé de nommer Catherine Ladouceur à la présidence d'assemblée. »

Steve McKay propose et Michèle Le Risbé appuie.

Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 213.2

« Il est proposé d'accepter les nouveaux membres suivants :

- Philippe Archambault (TGM)
- Gilles Beauchamp (Philosophie). »

Noémi Roy propose et Jean-Christophe Dominique appuie.

Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Résolution 213.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »
Sylvain Daigneault propose et Dominique Dubuc appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 212^e assemblée générale tenue le 20 septembre 2022:

Résolution 213.4

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 212^e assemblée générale tenue le 20 septembre 2022 tel que présenté. »

Josée Morais propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Suites au procès-verbal.

5.2 CRT (Comité des relations du travail)

Amélie Gauthier rappelle que, lors de la dernière AG (assemblée générale), les membres avaient beaucoup de questions et de commentaires au sujet des EESH (étudiants en situation de handicap) et de l'appel de projets. Le sujet sera à l'ordre du jour de l'AG du 13 octobre afin d'entériner des principes pour le choix des projets.

6.1 Négociation

Mathieu Poulin-Lamarre rappelle qu'une commande de t-shirts *Profs en négo* a été faite. Il a commandé plus de chandails que les commandes reçues, alors les membres peuvent encore en demander un.

5. Informations.

5.1 Grève climatique.

Mathieu Poulin-Lamarre rappelle qu'une journée de grève a été tenue le vendredi 23 septembre dernier. Plus de 150 membres ont participé à la journée (piquetage, activités, marche). Une communication de la direction a été reçue dans les derniers jours et informe les membres du fait qu'une journée est ajoutée au calendrier le 23 décembre. Cette interprétation du droit faite par la direction est contestée par l'exécutif. L'exécutif consulte actuellement la FNEEQ (Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec) pour évaluer la possibilité de contester cette décision. Toutefois, les membres sont invités à appliquer ce que la direction demande en attendant que l'exécutif fasse ses démarches. Josée Morais informe les membres qu'un chèque du FRS (fonds de résistance syndical) leur sera remis s'ils ont participé à la journée. Des questions sont posées par les membres au sujet de la décision de la direction. Amélie Gauthier explique que la décision s'appuie sur une décision de 2021, donc la contestation pourrait ne pas donner de résultat. Des membres demandent des informations au sujet de ce qui s'est passé dans les autres syndicats et cégeps. Les membres aimeraient avoir le rapport de TJC (Travailleurs et travailleuses pour la justice climatique) lorsqu'il sera rendu. Les membres souhaiteraient aussi avoir des clarifications au sujet de la coupure de salaire et de la reprise de la journée du 23 décembre.

5.2 Ouverture de postes.

Amélie Gauthier rappelle que l'exécutif a de la difficulté à travailler avec l'organisation scolaire depuis quelques sessions. Des difficultés sont actuellement rencontrées en lien avec les ouvertures de postes. La semaine dernière, les ressources humaines ont tenté d'annuler le CRT qui devait avoir lieu à ce sujet puisque leur travail n'était pas encore terminé. Amélie rappelle que cette étape de l'ouverture des postes est très importante pour les membres. Finalement, la rencontre a eu lieu vendredi et 9 postes supplémentaires ont été ouverts, ce qui porte le nombre à 25. D'ailleurs, cinq postes ont été ouverts après une négociation en anticipant certaines retraites afin de consolider les équipes de travail. Les postes seront annoncés prochainement. Des membres remercient l'exécutif de veiller à leurs intérêts dans ce contexte où la direction manque de discipline.

5.3 Négociation et cahier de la table centrale.

Jean-Thomas Courchesne informe les membres qu'il a été délégué au regroupement à Montréal jeudi et vendredi derniers puisque les membres de l'exécutif étaient en CRT. Plusieurs amendements ont été proposés au sujet de la retraite lors de cette rencontre. Plusieurs amendements ont aussi été proposés au sujet de la difficulté de recrutement et de rétention du personnel, surtout en région et en lien avec les communautés des Premières Nations. Des éléments en lien avec les primes d'éloignement ont aussi été abordés. Sur la question des salaires, la proposition du SPECS-CSN allait à contre-courant puisque plusieurs cégeps ont apporté des amendements pour aller chercher de meilleures hausses. La proposition du SPECS-CSN a été reçue avec un bel enthousiasme, mais a finalement été déposée. Les exécutifs et les comités verts locaux ont apprécié le changement de paradigme et la proposition provoquera donc des discussions dans l'avenir. Jean-Thomas Courchesne informe l'assemblée au sujet des amendements qui ont été adoptés. Mathieu Poulin-Lamarre mentionne que l'APTS (Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux) vient de se joindre au Front commun, ce qui augmente encore le nombre de membres constituant ce front.

6. Négociation 2023 (suite).

6.1 Présentation du cahier de la table sectorielle.

Mathieu Poulin-Lamarre informe les membres au sujet du fonctionnement du cahier (pas des demandes, mais des problématiques). Il rappelle la tournée des départements que l'exécutif a faite l'an dernier. Le cahier semble complet pour l'exécutif. Les membres de l'exécutif présentent à tour de rôle les points du cahier de la table sectorielle : précarité et insertion professionnelle, tâche, ressources et réussite étudiante, formation continue, enseignement à distance et pérennité du modèle collégial, collégialité, expertise enseignante et vitalité des programmes, organisation et relations de travail, échelle de traitement et autres enjeux de rémunération.

6.2 Comité plénier.

La présidence propose un comité plénier de 20 minutes afin de permettre aux membres de discuter :

Résolution 213.5

« *Qu'un comité plénier de 20 minutes soit ouvert.* »

Steve McKay propose et Geneviève Charest appuie.

Adoptée

Des questions sont posées au sujet du fonctionnement de la négociation et des possibilités de proposer des amendements dans le processus.

Les membres posent des questions et font des commentaires au sujet des enjeux mentionnés par l'exécutif. L'enjeu de la précarité semble entre autres préoccuper les membres et être perçu comme prioritaire. Plusieurs membres soulignent aussi les problématiques liées aux étudiant.es internationaux et aux étudiant.es EESH.

La présidence propose un prolongement du comité plénier :

Résolution 213.6

« *Que le comité plénier soit prolongé de 30 minutes.* »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

Adoptée

La question des cours d'été est soulevée : un membre se demande si cela apparaît quelque part dans le cahier sectoriel, ce qui est confirmé par l'exécutif. La question des remplacements est aussi soulevée : on demande que les remplacements comptent plus dans la CI (charge individuelle), même si c'est le même numéro de cours. Il semblerait intéressant qu'un congé différent pour les précaires soit créé (préservé l'ancienneté sans protéger la retraite).

Une demande est faite afin qu'un arbitrage soit demandé entre la table centrale et la table sectorielle. Il semble aussi important que le processus de demande d'arbitrage soit plus transparent.

Mathieu Poulin-Lamarre souligne que les membres et l'exécutif devront être vigilants afin de s'assurer que les problématiques soulevées dans le cahier se transforment réellement en demandes (certains enjeux étant subsumés dans le texte du cahier).

La question des étudiant.es internationaux occupe une partie importante de la discussion. Il semble essentiel que ces étudiant.es soient mieux informé.es lorsqu'on les recrute et que des ressources soient disponibles pour mieux les accompagner. Le souci d'équité envers les étudiant.es québécois.es est aussi soulevé. Il est également mentionné que ces étudiant.es utilisent des activités d'aide financées par les ressources EESH.

Jean-Thomas Courchesne souligne que le poids de la FNEEQ dans la négociation est tout de même important grâce à sa mobilisation, ce qui lui permet d'avoir un impact significatif dans les décisions prises à la CSN. Il ne croit pas que le rapport de force sera meilleur en passant par l'ASPPC (Alliance des professeurs et professeures de cégep).

6.3 Présentation de la recommandation 1 et assemblée délibérante.

L'exécutif présente la **recommandation 1** :

« *Que le SPECS adopte les demandes de table sectorielle pour harmonisation.* »

Jean-Pierre Roy propose et Philippe Langlois appuie.

Un amendement est proposé par Jérôme Leriche :

En page 8 au 2e paragraphe de **La Charge, sa mesure et sa transformation, ajouter**

« *aux enseignants et enseignantes qui donnent des cours dont la somme des 2 premiers chiffres de la pondération est inférieure à 3* » avant « *ainsi qu'aux disciplines* » ...

Le texte se lirait donc ainsi :

« À ces problèmes touchant l'ensemble des enseignantes et enseignants s'ajoutent des particularités propres à certains programmes et certaines disciplines. Nous pensons notamment à l'enseignement clinique ou en laboratoire et à la supervision de stages dans les techniques du milieu de la santé, *aux enseignants et enseignantes qui donnent des cours dont la pondération est inférieure à 3*, ainsi qu'aux disciplines aux prises avec des changements technologiques qui nécessitent une adaptation constante de celles et ceux qui les dispensent. »

Jérôme Leriche propose et Michèle Le Risbé appuie.

Amendement adopté à l'unanimité

Geneviève Charest souligne que cet amendement est amené par la fédération des enseignant.es d'éducation physique et sera probablement adopté dans d'autres cégeps. Mathieu Poulin-Lamarre souligne que cet enjeu est lui aussi subsumé dans le cahier sectoriel selon le comité de négociation.

Le vote est demandé sur la proposition ainsi amendée :

Résolution 213.7

« Que le SPECS adopte les demandes de table sectorielle pour harmonisation.

En page 8 au 2e paragraphe de La Charge, sa mesure et sa transformation, ajouter

“aux enseignants et enseignantes qui donnent des cours dont la somme des 2 premiers chiffres de la pondération est inférieure à 3” avant ainsi qu’aux disciplines ... »

Adoptée à l'unanimité

6.4 Proposition de TI.

Jacob Deschamps, enseignant en Informatique, informe les membres des discussions tenues dans son département en lien avec l'attractivité et la rétention. Le département de TI éprouve actuellement des problèmes importants de recrutement et de rétention de personnel ainsi que des problématiques liées aux congés de maladie. Ces difficultés pourraient être vécues par d'autres disciplines. Après des discussions avec l'exécutif, le département en est arrivé à une proposition.

Jacob Deschamps présente la **proposition 1** :

CONSIDÉRANT les pénuries massives de personnel avec laquelle le réseau collégial doit composer;

CONSIDÉRANT la nécessité d'introduire plus de travailleuses et travailleurs qualifié(e)s sur le marché pour pallier les pénuries, mais que l'embauche de personnel enseignant est nécessaire pour former ces travailleuses et travailleurs;

CONSIDÉRANT la compétition féroce avec le marché du travail que certaines disciplines doivent affronter pour espérer attirer de nouvelles recrues;

CONSIDÉRANT la transformation que vit le marché du travail (vacances prolongées, télétravail possible, heures de travail flexibles, etc.) qui favorise une attractivité accrue des emplois dans le secteur privé pour certaines disciplines;

CONSIDÉRANT les salaires du milieu de l'enseignement collégial qui ne reflètent pas le niveau salarial plus élevé qu'offrent les sphères professionnelles de certaines disciplines enseignées;

CONSIDÉRANT les difficultés qu'éprouvent plusieurs disciplines à garder leurs nouvelles recrues lorsque, dans le secteur privé, un emploi plus stable leur est offert avec des conditions négociables à l'avantage de l'employé;

CONSIDÉRANT la constante évolution technologique de certains domaines qui exige une mise à jour continue des connaissances, des cours, de la formation, etc., ce qui épuise grandement le personnel enseignant de ces disciplines;

CONSIDÉRANT la précarité des nouvelles enseignantes et des nouveaux enseignants et l'investissement colossal qui leur est demandé pour bâtir des cours dans leurs premières années de carrière sans aucune garantie de stabilité;

CONSIDÉRANT la surcharge de travail qui s'invite fréquemment dans diverses disciplines en raison d'un manque récurrent de personnel enseignant;

CONSIDÉRANT les nombreux départs à la retraite qui s'annoncent dans différentes disciplines et qui exacerberont le manque de personnel enseignant et la surcharge pour les enseignantes et les enseignants restant.es;

CONSIDÉRANT la grosseur des groupes qui, dans certaines disciplines, empêche l'enseignante ou l'enseignant d'offrir un encadrement plus soutenu dont auraient pourtant besoin plusieurs étudiantes et étudiants;

CONSIDÉRANT le nombre de plus en plus important d'étudiantes et d'étudiants avec des besoins particuliers qui alourdit significativement la tâche enseignante;

CONSIDÉRANT la fatigue générale qui s'est installée au sein des équipes en place, provoquant plusieurs congés de maladie et départs tout en augmentant la charge sur le personnel enseignant encore en poste.

Il est proposé à l'assemblée du SPECS :

« Que les enjeux susmentionnés se retrouvent au cœur des négociations pour la prochaine convention collective.

Que des avantages soient exigés pour compétitionner adéquatement avec le marché du travail et espérer convaincre de nouvelles recrues de faire de l'enseignement leur vocation.

Que des alternatives tangibles soient implantées dans les plus brefs délais pour éviter les surcharges récurrentes et la fatigue subséquente du personnel déjà en place en raison de la lourdeur croissante de la tâche enseignante et d'une incapacité à embaucher de nouvelles recrues.

Que des mesures de réduction de la précarité soient mises en place pour réussir à conserver dans le milieu collégial le peu de nouvelles recrues qui tentent de se faire une place dans l'enseignement, mais qui trop souvent finissent par aller voir ailleurs.

Que des solutions soient trouvées pour mieux balancer la charge de travail entre les enseignantes et enseignants d'une même discipline (précaires ou permanents confondus) et entre les différentes disciplines afin de rendre les tâches plus équitables. »

Jacob Deschamps propose et Mathieu Poulin-Lamarre appuie

Des membres se demandent ce que cette recommandation ajoute par rapport à ce qui est déjà dans le cahier sectoriel. Il est souligné que les enjeux mentionnés dans la proposition sont présents dans le cahier, mais que la proposition pourrait aussi servir à travailler au local afin d'obtenir des choses pour l'ensemble des disciplines.

Des membres posent des questions et expriment des avis favorables et défavorables par rapport à la proposition. Il est souligné que la proposition a été modifiée par rapport à la dernière AG et que le libellé actuel semble plus intéressant et inclusif.

Un malaise est exprimé par rapport à l'idée de compétitionner le marché du travail. Un membre rappelle qu'une des positions de la CSN est de refuser la compétition entre les institutions publiques et privées.

Un amendement est proposé :

Remplacer « *Que des avantages soient exigés pour compétitionner adéquatement avec le marché du travail et espérer convaincre de nouvelles recrues de faire de l'enseignement leur vocation* » par « *Que des avantages soient exigés pour garantir l'attractivité de notre profession et espérer convaincre de nouvelles recrues de faire de l'enseignement leur vocation.* »

Philippe Langlois propose et Jean-Thomas Courchesne appuie
Amendement adopté à l'unanimité

Steve McKay propose l'amendement suivant:

Retirer « *de l'enseignement leur vocation* » et remplacer par « *de faire le choix de l'enseignement.* »
Steve McKay propose et Jolyane Arsenault appuie
Amendement adopté à l'unanimité

La discussion reprend sur la proposition ainsi amendée :

Il est proposé à l'assemblée du SPECS :

« *Que les enjeux susmentionnés se retrouvent au cœur des négociations pour la prochaine convention collective.*

Que des avantages soient exigés pour garantir l'attractivité de notre profession et espérer convaincre de nouvelles recrues de faire le choix de l'enseignement.

Que des alternatives tangibles soient implantées dans les plus brefs délais pour éviter les surcharges récurrentes et la fatigue subséquente du personnel déjà en place en raison de la lourdeur croissante de la tâche enseignante et d'une incapacité à embaucher de nouvelles recrues.

Que des mesures de réduction de la précarité soient mises en place pour réussir à conserver dans le milieu collégial le peu de nouvelles recrues qui tentent de se faire une place dans l'enseignement, mais qui trop souvent finissent par aller voir ailleurs.

Que des solutions soient trouvées pour mieux balancer la charge de travail entre les enseignantes et enseignants d'une même discipline (précaires ou permanents confondus) et entre les différentes disciplines afin de rendre les tâches plus équitables. »

Jean Fradette propose l'amendement suivant :

Modifier le premier point de la proposition ainsi : « *Que les enjeux susmentionnés, qui concernent directement la convention, se retrouvent au cœur des négociations pour la prochaine convention collective.* »

Jean Fradette propose et Michèle Le Risbé appuie
Rejeté à majorité

La discussion reprend sur la proposition principale amendée.

Un amendement est proposé pour enlever le premier point de la proposition.
Rachel Mayrand propose et Dominique Dubuc appuie

Amélie Gauthier mentionne qu'un projet-pilote est en cours en TI afin d'aider les nouveaux et nouvelles enseignant.es. Elle souligne les démarches en cours pour tenter de régler les problématiques présentes en lien avec le recrutement et la rétention.

Mathieu Poulin-Lamarre souligne qu'une veille sera faite afin de s'assurer que les éléments mentionnés dans les considérants se retrouvent dans les demandes de la négociation. Les considérants seront présents lorsque la proposition sera apportée dans les différentes instances.

Un membre souligne que l'idée concernant les salaires est d'augmenter le salaire d'entrée. Un autre souligne la problématique d'un tel point en lien avec les procédures puisque les considérants ne doivent pas faire partie de la proposition.

Adopté à majorité

Résolution 213.8

Il est proposé à l'assemblée du SPECS :

« Que des avantages soient exigés pour garantir l'attractivité de notre profession et espérer convaincre de nouvelles recrues de faire le choix de l'enseignement.

Que des alternatives tangibles soient implantées dans les plus brefs délais pour éviter les surcharges récurrentes et la fatigue subséquente du personnel déjà en place en raison de la lourdeur croissante de la tâche enseignante et d'une incapacité à embaucher de nouvelles recrues.

Que des mesures de réduction de la précarité soient mises en place pour réussir à conserver dans le milieu collégial le peu de nouvelles recrues qui tentent de se faire une place dans l'enseignement, mais qui trop souvent finissent par aller voir ailleurs.

Que des solutions soient trouvées pour mieux balancer la charge de travail entre les enseignantes et enseignants d'une même discipline (précaires ou permanents confondus) et entre les différentes disciplines afin de rendre les tâches plus équitables. »

Adoptée à l'unanimité

7. Consultation sur les taux de renouvellement des assurances collectives.

Le point est reporté à une prochaine AG.

8. Levée de l'assemblée.

Résolution 213.9

« Il est proposé de lever l'assemblée à 11h50. »

Michèle Le Risbé propose et Jean-Luc Filion appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Catherine Ladouceur, présidence d'assemblée

Julie Dionne, présidente

Evelyne Letendre, secrétaire